

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 11 février 2022

Janvier, mois du tabac pour les services douaniers d'Amiens

Les services douaniers ont saisi deux tonnes de tabacs manufacturés, à destination du territoire national, dans les trois départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme à l'occasion de huit constatations d'importance réalisées entre le 4 janvier et le 8 février 2022.

- **Le 4 janvier**, sur l'aire de repos d'Urvillers A 26, la brigade des douanes de Laon a procédé au contrôle d'un utilitaire immatriculé en France et de son conducteur déclarant venir du Luxembourg et se rendre à Amiens. La visite du véhicule a permis la découverte de 50 cartons contenant chacun 6 pots de 250 g de tabac à rouler. Au total, 75 kg de tabacs d'une valeur estimée à 30 000 euros ont été saisis.
- **Le 6 janvier**, à la barrière de péage d'Abbeville Nord A 16, la brigade des douanes d'Amiens a procédé au contrôle d'une voiture immatriculée en Belgique et de son conducteur déclarant venir d'Ostende (Belgique) et se rendre à Rouen. Dix cartons de tabacs représentant 500 cartouches de cigarettes portant la mention " For duty free sale only » ont été saisies. L'intéressé, résident belge travaillant en intérim, a déclaré qu'il effectuait le transport de ces marchandises de fraude pour une tierce personne en échange de 1000 euros
- **Le 13 janvier, « Coup double à proximité de la Baie de Somme pour la brigade d'Amiens ! »**. En mission de contrôle routier au niveau de la commune du Boisle, sur la D 928, les douaniers d'Amiens ont relevé deux infractions en moins de 30 minutes.
 - La première, à 22h00, à l'encontre d'un résident français habitant dans le Pas de Calais dans la voiture duquel ils ont saisi 14,625 kg de tabacs à rouler et trois cartouches de cigarettes (600 g de tabac) portant des vignettes fiscales luxembourgeoise ;
 - La seconde à 22h25 à l'encontre d'un résident belge déclarant venir de Lille et se rendre à Rennes. La visite du véhicule a permis la découverte de quinze cartons de tabacs manufacturés pour un total de 750 cartouches de cigarettes portant la mention " For duty free sale only ».L'intéressé, sans emploi, a déclaré qu'il effectuait le transport de ces marchandises de fraude pour une tierce personne et qu'il devait percevoir la somme de 600 euros arrivé à destination.

- **Le 29 janvier**, deux agents motocyclistes de la brigade des douanes de Laon sélectionnaient et rabattaient un camion immatriculé en France, sur l'aire du Broyon sur l'A26. Le conducteur déclarait venir de la Région parisienne et se diriger vers Saint-Omer (62) et Lille (59). La visite du camion a permis de constater la présence d'un grand nombre de cartons, sans marquage commercial, contenant des pots de 250 grammes et de 1 kilogramme de tabac à narguilé de différents parfums fabriqué en Turquie. Les douaniers ont dénombré 139 cartons contenant chacun 24 pots de 250 grammes, 30 cartons contenant chacun six pots de un kilogramme et 20 pots en vrac de 250 grammes étaient découverts. Au total, 1,019 tonne de tabac à narguilé a été saisi.
- **Le 2 février « Le convoi exceptionnel de la fraude ! »** sur la RN 2 au niveau de la commune de Soissons, la brigade des douanes de Laon a procédé au contrôle d'un utilitaire immatriculé en France, muni d'un panneau « convoi exceptionnel » et d'un gyrophare orange. Interrogé, le conducteur, seul à bord, a déclaré dans un premier temps venir du Nord de la France où il avait accompagné la livraison d'un chalet avant de se rendre à Paris. Après avoir invité le chauffeur à descendre du véhicule, les agents des douanes ont été étonnés de constater que, si le haut de ses vêtements était conforme aux usages dans le BTP, à savoir une veste fluorescente orange et un casque de chantier, le bas, un survêtement et des baskets était en revanche inusité. Interrogé sur sa tenue atypique, l'intéressé s'est mis à trembler, ce qui a motivé un contrôle du chargement et permis la découverte de 1 244 cartouches de cigarettes dans 25 cartons démunis de marquage commercial. L'infracteur a reconnu effectuer le transport des cigarettes entre Bruxelles et Paris moyennant 500 €.
- **Le 6 février**, sur la RD 946 sur la commune d'Etreux, la brigade des douanes de Laon a procédé au contrôle d'une voiture immatriculée en France et de son conducteur déclarant revenir de Belgique et se rendre chez lui à Paris. La visite du véhicule a permis la découverte de huit cartons de tabacs manufacturés pour un total de 400 cartouches de cigarettes d'une contrevaieur de 40 000 €.
- **Le 8 février**, sur l'autoroute A 1, sur l'aire de repos de Roberval, la brigade des douanes de Nogent sur Oise a procédé au contrôle d'un utilitaire immatriculé en France et de ses deux occupants, revenant de Belgique et se rendant à Paris. La visite du véhicule a permis la découverte de 31 cartons de cigarettes pour un total de 298,6 kg de tabacs manufacturés (1 493 cartouches).

Toutes ces affaires ont fait l'objet de suites contentieuses et judiciaires comportant la confiscation des tabacs et le paiement d'amendes ainsi que le prononcé, pour certaines d'entre elles, de peines d'emprisonnement.